

## **LE SERVICE DE TRAÇABILITE DES MINERAIS ET SUIVI DES ACTIVITES DES COMPTOIRS**

Ce service a pour missions de :

- Inspecter les sites d'exploitation des substances minérales ;
- Certifier les sites miniers d'exploitation ;
- Tracer les minerais ;
- Préparer les certificats d'exportation des minerais ;
- Suivre administrativement les autorisations d'exportation des minerais ;
- Suivre et contrôler les activités des comptoirs d'achat et d'exportations des minerais en collaboration avec les services techniques concernés ;
- Faire le suivie du rapatriement des devises provenant des exportations en collaboration avec la Banque Centrale ;
- Faire le suivi des comptoirs quant aux aspects de sécurité, d'hygiène, de santé, de la sécurité sociale et de l'environnement en collaboration avec les services techniques concernés ;